

Contrat de plan

Etat-Région
Île-de-France

2000-2006

ARTICLE 4 : INFRASTRUCTURES ROUTIERES
--

I - OBJECTIFS

Des investissements demeurent nécessaires pour aménager ou compléter le réseau routier.

L'Etat et la Région privilégieront l'environnement et la requalification des voies existantes, le renforcement de la sécurité et l'amélioration de l'information des usagers, les déviations d'agglomérations pour permettre la reconquête des centres-villes, la poursuite de l'aménagement de la Francilienne ainsi que la desserte des villes nouvelles de Marne - la - Vallée et Sénart et des sites de développement urbain.

II - DEFINITION DES ACTIONS

1 - L'Etat et la Région porteront prioritairement leurs efforts sur la construction de déviations d'agglomérations, principalement en grande couronne.

2 - L'Etat et la Région assureront la poursuite de l'aménagement des sections de la Francilienne desservant Evry, Sénart et Marne - la - Vallée.

3 - Afin d'améliorer l'attractivité des pôles de développement urbain et économique de la Région, et en premier lieu des villes nouvelles, l'Etat et la Région soutiendront un programme d'aménagement routier comprenant, à la fois, des élargissements de voies existantes et des échangeurs. Ils participeront également à la réalisation de voiries internes aux villes nouvelles et aux pôles de développement.

4 - L'Etat et la Région s'engagent dans un programme ambitieux d'amélioration de la sécurité routière, qui s'attachera essentiellement au traitement des sections les plus dangereuses.

5 - Parallèlement, le projet SIRIUS sera mené à son terme par l'équipement des autoroutes et voies rapides à l'Ouest de la Région et, conformément aux orientations du plan de déplacements urbains, des actions de régulation seront mises en œuvre.

III - MODALITES D'INTERVENTION :

Les engagements de l'Etat et de la Région à ce contrat sont respectivement de 2 580 MF et de 4 695 MF. Les conditions de ce financement sont précisées à l'article 6 " Financement des infrastructures ".

- Clés de financement :

La clé de financement sera généralement 30 % Etat, 70 % Région. Toutefois, l'opération SIRIUS, les systèmes de régulation du trafic, la voirie des villes nouvelles et des pôles de développement seront financés à parité par l'Etat et la Région.

IV - LISTE D'OPERATIONS :

INFRASTRUCTURES ROUTIERES		TOTAL	ETAT et REGION	Participation des collectivités locales	
Francilienne					
	77	Francilienne est entre A4 et RD361	550	550	
	91	Francilienne RD33-RN7	650	600	50
	SOUS TOTAL		1 200	1 150	50
Sécurité et qualité					
	77	Sécurité Fontainebleau *	150	150	
	77	Sécurité RN3 Meaux	150	150	
	77	Sécurité RN6 Nord de Melun	50	50	
	78	RN10 sécurité Rambouillet - Ablis	106	91	15
	78	RN10 traversée de St Quentin en Yvelines	160	160	
	78	RN184 St Germain - Conflans	200	170	30
	78	RN191 entre Ablis et A10	200	160	40
	78	Sécurité RN13 (carrefour Maladrerie)	120	102	18
	91	RN6 Carrefour de Villeroy	100	50	50
	95	Mise en sécurité de la RN17	160	160	
		Mise en œuvre du PRAS	100	100	
		Régulations d'accès	100	100	
		SIRIUS Ouest	380	380	
	SOUS TOTAL		1 976	1 823	153

*Ce montant sera abondé de 20 MF de crédits régionaux hors contrat de plan